ART. 3 N° 857

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

FIN DE VIE - $(N^{\circ} 4042)$

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 857

présenté par M. Hetzel et Mme Bassire

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En instituant plusieurs personnes de confiance, cet alinéa favorise les dissensions et les contentieux alors que ces situations exigent harmonie et sérénité.